

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

Objet : RS - Approbation des avenants n° 1 aux marchés n° F16047 et F16048 - Missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 219-17

objet **RS - Approbation des avenants n° 1 aux marchés n° F16047 et F16048 - Missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que le marché de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable, lancé en 2016, a été divisé en deux lots géographiques.

Le lot n° 1 couvrant le secteur nord de l'agglomération, et correspondant au marché n° F16047, a été confié à Alp'Etudes, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Le lot n° 2 couvrant le secteur sud de l'agglomération, et correspondant au marché n° F16048, a été confié à Profils Etudes, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Afin d'inclure dans les marchés le territoire des 14 communes intégrées à la Communauté d'agglomération compte tenu de la fusion de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, un avenant pour chaque lot est nécessaire.

Les avenants proposés n'ont aucune incidence sur les montants des marchés.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € et de leurs avenants,

Vu les marchés F16047 et F16048,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants n° 1 aux marchés F16047 et F16048,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 219-17

Objet de l'acte : RS - Approbation des avenants n° 1 aux marchés n° F16047 et F16048 - Missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation, renforcement ou restructuration de réseaux d'eau potable

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Avenant 1 au marché F16047;Avenant 1 au marché F16048;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20497H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20497H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017